

COMMUNE DE CHAMPVOUX

ARRETE DE CIRCULATION N° 2026-16 REMPLACEMENT POTEAU TELEPHONIE ROUTE DU FOUR A CHAUX

Le Maire de CHAMPVOUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal, article 26,
Vu la demande formulée par la société CONSTRUCTEL PICARDIE,
domiciliée à DARDILLY, (69134), représentée par Mme MONNY Vanessa.

Considérant que des travaux de remplacement du poteau téléphonie 965732,
route du Four à Chaux, auront lieu à **compter du 14/09/2026 de 8h00 à 18h00**, afin d'assurer le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité publique aux usagers,

A R R E T E

Article 1 : En raison des travaux à effectuer **Route du Four à Chaux commune de Champvoux, les restrictions seront les suivantes :**

- circulation limitée à 50 Km/h
- circulation alternée par feux tricolores
- interdiction de stationner
- interdiction de dépassement

Article 2 : la signalisation des travaux est à la charge et sous l'entière responsabilité de l'entreprise concernée.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champvoux, le 01 septembre 2026

**Le Maire
Jean-Louis ROUEZ**

